

NOM et PRENOM de l'adhérent :

Catégorie : Saison 2019-2020

FICHE EQUIPEMENT

N° épaulière :

N° casque :

Location : [Casque et épaulière] (50€) | [Casque] (35€) | [Épaulière] (35€)

Payé : Oui / Non Espèce / CB / Chèque n° :

Achat : Petit matériel (30€) - *protections cuisses, hanches, coccyx, genoux, ceinture et protège dent.*

Payé : Oui / Non Espèce / CB / Chèque n° :

Encart réservé au club :

Le club des Black Panthers loue l'équipement (casque et épaulière) dans la limite de ses stocks et contre paiement de 35€ ou 50€ plus une remise de deux chèques de caution non encaissés, chacun à l'ordre des Black Panthers (250€ pour le casque et 150€ pour l'épaulière).

Cet équipement demeure la propriété du club tout au long de la saison, **le club peut en exiger la restitution à tout moment**, en cas de non restitution le club est en droit d'encaisser le(s) chèque(s) de caution. Lors d'une absence prolongée (blessure, maladie...) ou d'un arrêt, le joueur est tenu de rapporter son équipement afin qu'il puisse servir à d'autre.

L'équipement contribue à la protection du joueur, celui-ci est donc en charge de **son entretien**. Notamment en terme de propreté : le casque doit être régulièrement lavé (à l'eau claire et au savon, pas de dissolvants, pas d'éponges récurrentes). Lorsque des pièces sont à changer, prévenir la personne responsable du matériel au bureau (04 50 70 21 87) et prévoir de venir suffisamment à l'avance avant l'entraînement afin d'effectuer les réparations. Aucun autocollant figurant sur le casque ne devra être enlevé d'aucune manière que ce soit. Tout contrevenant pourra voir sa caution ou partie de sa caution encaissée à titre de dommage.

Aucun autocollant, autres que ceux éventuellement distribués par les entraîneurs, ne devra être apposé sur le casque.

Toute dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, constatée à la remise de l'équipement, entraînera l'encaissement d'un ou des chèques de caution.

L'équipement devra être **rendu au plus tard le 30 juin 2019** (épaulière et casque nettoyés).

Au-delà de cette date, les chèques seront encaissés par le club.

Nom et Prénom : le/...../.....

(Nom et Prénom du responsable légal si mineur)

Signature :

(Précédé de la mention : « lu et approuvé »)

Agrafer les chèques de caution ici :